

poser la question de privilège, qu'il se lève et toute la nation saura de qui je parle lorsque je mentionne le député qui lit ses discours à la Chambre des communes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vois deux chemises rouges là-bas.

M. Alexander: C'est du gueulard que je parle. Monsieur l'Orateur, on pourrait espérer que ce débat fût pris au sérieux et pouvoir davantage se faire valoir, mais quand des bouffons vous interrompent toutes les cinq minutes, il n'est pas possible de suivre le fil de sa pensée.

M. Reid: Vous ne pourriez le garder.

M. Alexander: Je file encore droit mon chemin et je m'adresse au ministre responsable du logement. Nous attendons sa déclaration. Je suis certain qu'il a une autre panacée à offrir au peuple canadien. Je sais que nous devons nous en mêler tôt ou tard et j'espère qu'il n'aura pas le sourire aux lèvres comme il l'a maintenant. J'espère qu'il sera très sérieux car nous avons souci de procurer un logement aux personnes à faible revenu et j'espère que son projet de loi fournira des réponses.

L'hon. M. Basford: Il en a déjà.

M. Alexander: Comme je le disais, le motif fourni par le gouvernement pour supprimer le plafond est fondé sur des facteurs imprévisibles et à variation constante tels que le taux de chômage national et régional, les gains moyens et l'augmentation de la population active, en d'autres termes, la participation accrue de la population active ainsi que la durée de la période de prestations. Tous ces facteurs étaient connus en 1971.

Depuis lors nous avons résolu ces problèmes, nous avons abouti à nos conclusions après délibérations sur toutes les questions que je viens d'évoquer. Cependant, le gouvernement tenait absolument à la fixation d'un plafond. Que dit-il maintenant? D'après lui, qu'importe ce qu'il a fait en 1971, il n'a tout simplement pas la compétence pour faire des projections. J'ignore s'il s'agit de l'incompétence du ministère du Revenu national, de celle de ses conseillers économiques, de celle de la Commission d'assurance-chômage, de celle du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou de l'incompétence des services du ministre des Finances.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi, à une époque, il était en mesure de présenter des projections de coûts alors que maintenant, en 1973, il prétend ne pouvoir le faire et pourtant s'attend à ce que nous adoptions ce bill, ce chat en poche. Cela nous est impossible et ce serait faire preuve d'aberration. Il faut que le gouvernement nous dise combien cela va coûter en 1973. Puisqu'il pouvait le faire en 1971, il le peut en 1973. Personne au Canada ne sait actuellement ni ne le saura tant que le gouvernement ne le lui aura pas dit combien ce programme coûtera. C'est la pire aberration.

Je souhaite que le gouvernement prenne cette affaire au sérieux car il ne s'est pas acquitté de ses responsabilités. Il a déclaré d'être capable de faire des projections de coûts sur quatre mois mais lorsqu'il s'agit de faire ces projections pour renseigner le public sur l'utilisation de son argent, il prétend ne pouvoir le faire. Non seulement il prétend ne pouvoir le faire, mais il s'y refuse. Le ministre déclare ne pas pouvoir hasarder une estimation. Personne ne le lui demande. Nous disons au gouvernement qu'il devrait mettre ses conseillers économiques à l'œuvre dans les ministères que j'ai mentionnés, pour qu'ils présentent

Loi sur l'assurance-chômage

un chiffre, car, autrement, les Canadiens ne seront pas convaincus qu'il faut supprimer le plafond, et je veux que le gouvernement m'en croie. Les Canadiens veulent savoir ce que coûtera le régime.

Nous devrions savoir de fait si le bill est rédigé de telle sorte qu'il solutionne les problèmes administratifs et les problèmes qui découleront de la situation financière, sans oublier que le Parlement doit en conserver le contrôle. Nous savons qu'aux termes de l'article 133, les fonds proviennent des primes versées par l'employeur et l'employé, ainsi que des affectations. Le ministre peut obtenir des fonds supplémentaires en tout temps, avec l'approbation du Parlement. Même si l'alinéa 133b) de la loi impose un plafond, ce n'est pas comme s'il était impossible d'obtenir plus de fonds. Même si vous aviez besoin de fonds supplémentaires, vous n'aviez pas à prendre des moyens détournés, par exemple, à demander des mandats du gouverneur général, au lieu de s'adresser au Parlement. Le gouvernement n'avait qu'à lire l'article 133b), dont voici le texte:

b) des autres sommes payées sur le Fonds du revenu consolidé à toute fin relative à l'assurance-chômage autorisée par affectation de crédits du Parlement et relevant des fonctions de la Commission.

Il y a un plafond et si le gouvernement a besoin d'autres fonds, il peut les obtenir du Parlement. Si le Parlement ne siège pas, il peut demander des mandats du Gouverneur général, pourvu qu'il ne fasse pas d'extrapolations et n'ait pas recours à des moyens détournés, comme l'a fait le gouvernement, après quoi, il essaie de faire adopter un article comme l'article 2 du bill. Je vois sur le visage du président du Conseil du Trésor (M. Drury) une expression de perplexité. Nous l'avons dit auparavant et nous le disons maintenant, le gouvernement savait le 15 août que cette caisse était en difficulté. Si vous ne le saviez pas, c'est un tort, et si vous le saviez et que vous n'avez pas cherché à aller plus loin, eh bien je le répète vous avez fait preuve d'incompétence et d'irresponsabilité, car le conseiller juridique de la Commission d'Assurance-chômage a tenu une réunion avec ses collaborateurs peu après, et a rencontré un certain nombre d'autres conseillers juridiques de divers ministères, dont les noms ont été gardés secrets. Je soupçonne cette réunion d'avoir été organisée pour décider de la façon dont vous pourriez résoudre ce problème sans en parler au Parlement. Telle était la combine, et en fin de compte quelqu'un a déclaré: «Allons les prendre grâce aux mandats du gouverneur général».

• (2110)

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: J'entends des oh et des ah par là. C'était là votre combine pour éviter le Parlement, et vous vous attendez à ce que nous restions tranquilles, pieds et poings liés et réduits à l'impuissance, il y a maintenant un secrétaire parlementaire en train de rire.

L'hon. M. Basford: Vos propres collègues sont en train de rire également.

M. Alexander: Il nous faut fixer un plafond, pour quatre raisons. En premier lieu, nous avons besoin d'un plafond parce que le gouvernement sera tellement embarassé avec le programme, sur le plan du chômage, que toutes ses politiques fiscales et monétaires devront viser à l'expansion du pays en vue de réduire le chômage. Un plafond donnerait au gouvernement une impulsion vers une diminution progressive du taux de chômage. Je n'entends personne mettre cette affirmation en doute, aussi je suppose que tout le monde est d'accord.